

DELIBERATION (2022-18) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution de subventions aux associations de la Commune

L'an deux mille vingt deux le treize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 12

Date de convocation : 9 juin 2022

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD.

Représentés : MM. MME Alain LAGRU (pouvoir à Pascal BRUHAT), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Pierre DUPECHER), Michel MARTINIANI (pouvoir à Sébastien SIRIEIX), Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Patrick JULLIEN).

Absent : M. Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD

Monsieur le Maire expose :

- que les associations ont été sollicitées. Celles demandant une subvention ont fourni les comptes de l'année 2021, les prévisions pour 2022 ainsi que le compte-rendu de leur dernière assemblée générale. Certaines associations n'ont pas souhaité faire de demande.

La Commission Finances a étudié les dossiers et a proposé d'accorder à :

- A.E.P. : 1 000 €
- OCCE 63 - Ecole de LA ROCHE-NOIRE : 300 €
- ROC'N BIKE : 470 €
- LANGOUSTE RACING TEAM : 300 € dont 100 € versés à la création de la Junior Association et 200 € versés sur présentation d'un projet aux référents ayant proposé de soutenir le projet (Antoine MARCHAND, Patrick BOUDINHON et Sébastien GARREAU).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants :

- Valide ces propositions
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette répartition d'un montant global de 2 070 €

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 14 juin 2022.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire,

Le 14 juin 2022.

Le Maire, Pascal BRUHAT.